



Pacs ou mariage que choisir?

Par **babou81**, le **24/06/2010** à **07:25**

Bonjour,

Mon concubin est divorcé et a 2 enfants que nous avons en résidence alternée. Nous souhaitons acquérir un bien immobilier. Afin d'être protégé au mieux est-il préférable de se pacser ou de se marier? Nous souhaitons aussi avoir un enfant. Merci de vos réponses, cordialement.

Par **fabienne034**, le **24/06/2010** à **08:37**

bonjour,

comme quoi qu'une leçon en suffit jamais !

le pacs semble plus souple et moins coûteux surtout en cas de séparation et grâce aux réformes protège bien les intérêts des deux

pour tout savoir sur le pacs:

<http://www.fbis.net/pacscreation.htm>